

CIRCULAIRE

CIR-15/2013

Document consultable dans Médi@m

Date :

19/11/2013

Domaine(s) :

gestion revenus de substitution

Nouveau	<input type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input type="checkbox"/>
Suivi	<input checked="" type="checkbox"/>

Objet :

Diffusion d'aides à l'évaluation de l'incapacité permanente

Liens :

Plan de classement :

P07-02

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Directeurs | <input type="checkbox"/> CPAM | <input type="checkbox"/> CARSAT |
| <input type="checkbox"/> Agents Comptables | <input type="checkbox"/> UGECAM | <input type="checkbox"/> CGSS |
| | <input type="checkbox"/> CTI | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Médecins Conseils | <input checked="" type="checkbox"/> Régionaux | <input checked="" type="checkbox"/> Chef de service |

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

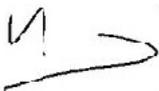
Cette circulaire vise à rendre publiques les aides à l'évaluation de l'incapacité permanente diffusées par lettre réseau en décembre 2010.

Seuls les barèmes indicatifs d'invalidité accidents du travail et maladies professionnelles annexés au Code de la sécurité sociale ont valeur réglementaire. Le document diffusé est un outil mis à la disposition des médecins conseils : comme tel, il n'a pas valeur réglementaire.

Mots clés :

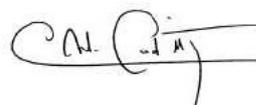
AT-MP ; Incapacité permanente

**Le Directeur
des Risques Professionnels**



Dominique MARTIN

**Le Directeur Délégué
aux Opérations**



Olivier DE CADEVILLE

CIRCULAIRE : 15/2013

Date : 19/11/2013

Objet : Diffusion d'aides à l'évaluation de l'incapacité permanente

Affaire suivie par : Mission médicale – Direction des risques professionnels (DRP)

Les aides à l'évaluation de l'incapacité permanente diffusées par lettre réseau en décembre 2010 ont été élaborées par un groupe de travail composé de médecins conseils référents AT-MP du réseau et de la DRP. Elles portent sur :

- les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur et les hernies discales lombaires opérées ou non,
- les pathologies respiratoires,
- les cancers de l'ethmoïde,
- les cancers de la vessie,
- les traumatismes crâniens

Pour 2009 et en volume, ces 5 thèmes couvraient près de 90% des évaluations annuelles des IP des maladies professionnelles :

Source : étude DRP 2010-168-MY

2009	Nombre de cas	% du nombre total D'IP (24 734)
Cancer vessie	36	0,1%
Cancer ethmoïde	52	0,2 %
Rachis	2 109	8,5 %
Pathologies respiratoires	5 212	21,1 %
TMS membres supérieurs	14 798	59,8 %
Total	22 207	89,8%

Et 32% des évaluations d'IP en AT.

Source : étude DRP 2010-167-MY

2009	Nombre de cas	% du nombre total D'IP (63 944)
Rachis	10 715	17 %
TMS membres supérieurs	9 904	15 %
Total	20 619	32 %

Ces aides à la décision pour les médecins conseils ont été élaborées de façon pragmatique pour compléter ou préciser les items des barèmes indicatifs d'invalidité annexés au Code de la sécurité sociale. Elles ont été testées avant diffusion par des médecins conseils de trois régions qui n'avaient pas participé au groupe de travail.

Les membres du groupe de travail ont consulté notamment :

- le barème indicatif d'évaluation des taux d'incapacité en droit commun,
- les propositions, non diffusées, du groupe de travail de l'ancien Haut comité médical de la sécurité sociale pour les affections respiratoires et rhumatologiques,
- la classification GINA 2006 (Global Initiative for asthma) de l'asthme,
- l'actualisation des recommandations de la société de pneumologie de langue française pour la prise en charge de la BPCO, Rev Mal respir 2003; 20 : 167-8 ,
- le "global strategy for the diagnosis, management, and prevention of chronic obstructive pulmonary disease (GOLD)", updated 2005,
- les recommandations pour la pratique clinique de l'HAS – Modalités de prise en charge d'une épaule douloureuse chronique non instable chez l'adulte – Avril 2005.